

**Le jeudi 10 mars 2022
à 18 h 30 au local de musique/anglais**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021
4. Suivi au dernier procès-verbal
5. Rapport budgétaire du conseil d'établissement (adoption)
6. Profil de compétences et critères de sélection du directeur d'établissement et de centre (consultation)
7. Prévision d'effectifs 2022-2023 : nombre d'élèves et organisation scolaire (consultation)
8. Mesures de sécurité 2022-2023 (adoption)
9. Campagne de financement
10. Parc-école (suivi)
11. Projet pédagogique particulier
12. Informations et correspondance
 - 12.1 Service de garde
 - 12.2 Présidente
 - 12.3 Déléguée au comité de parents
 - 12.4 Enseignant(e)s (Bons coups à l'école, etc.)
 - 12.5 Direction
13. Autres objets d'étude :

14. Période de questions du public
15. Date et heure de la prochaine séance : Le jeudi 12 mai 2022 à 18 h 30
16. Levée de la séance.

Marlène Bachand, présidente

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »
(Article 64, LIP)